

Mis à jour le 23/12/2019

CODE STAGE : Z156

Le décret du 20 février 1992

Population concernée par le stage

Tout salarié appelé à rédiger un plan de prévention sur les installations et ouvrages GRTgaz

Pré-requis

Justifier d'une expérience professionnelle minimale dans la mise en oeuvre et la rédaction d'un plan de prévention (anciennement Décret 92-158). Etre sensibilisé aux risques spécifiques gaz et problématiques ATEX

Objectifs de la formation

Suite à cette formation, en situation professionnelle l'agent sera en mesure :

- D'identifier les opérations nécessitant la rédaction d'un plan de prévention.
- De rédiger un plan de prévention conforme à la réglementation et cohérent avec l'ampleur des travaux et les risques identifiés.
- De réaliser le suivi de la mise en oeuvre du plan de prévention.

Capacités développées

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

Dans le domaine du savoir :

- Expliquer les termes utilisés dans la réglementation en lien avec le plan de prévention (Code du travail - art. R237, ancien décret 92-158).
- Identifier les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le cadre d'une opération impactée par un plan de prévention.

- Déterminer les interlocuteurs à informer lors de l'élaboration d'un plan de prévention.

Dans le domaine du savoir faire :

- Réaliser une inspection commune préalable.
- Identifier les risques de co-activité et les mesures de prévention associées lors d'une inspection commune.
- Rédiger un plan de prévention conforme à la réglementation et les documents d'information correspondants.
- Coordonner le suivi du plan de prévention et des mesures de maîtrise des risques identifiées.

Contenu du stage

- Définition des différents termes, des rôles et responsabilités des intervenants ;
- Rédaction de plans de préventions (avec identification des risques de coactivité et des mesures de prévention associées) ;
- Le suivi d'un plan de prévention et la coordination des mesures de sécurité ;
- QCM de synthèse de la formation avec une évaluation des acquis.

Positionnement dans un cursus de professionnalisation

Cursus prévention sécurité.

Moyens Pédagogiques

Salle de formation équipée de moyens pédagogiques. Documentation remise à chaque participant.

Evaluation

- 1 - Evaluation écrite et individuelle de l'atteinte des objectifs, à partir d'un questionnaire de satisfaction.
- 2 - Une évaluation individuelle des acquis sera réalisée en fin de stage les résultats seront transmis à votre employeur.

Durée du stage

7 Heures réparties sur 1 jours

Coût de stage

406 € / stagiaire

Lien vers la formation : <https://energyformation.grdf.fr/domaines/transport-gaz/le-decret-du-20-fevrier-1992>